GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de paroisse
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à mélèze
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à pin gris et/ou épinette blanche
— plantation d'épinette noire
— plantation d'épinette rouge
— plantation de pin blanc ou de pin rouge
Pessière
— à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse
— à bouleau (cèdre)
— à mélèze
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— plantation d'épinette blanche
— plantation d'épinette noire
— plantation d'épinette rouge
— plantation de pin gris
Sapinière
— à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à mélèze
— plantation de sapin baumier
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — — autre résineux(s) occupant plus de 75% de la portion résineuse
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— plantation de thuya)
Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Mélèzin
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pruche
— à pin gris et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze brun)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus-Essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin blanc
Feuillus-Essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peupleraie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec mélèze
Frênaie à frêne noir
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — Essences intolérantes
— — Essences tolérantes
— — (plantation)
Bétulaie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peupleraie
Chênaie rouge
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à pin blanc
— — à pin pectinés
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier faux-tremble
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désolé et semi-désolé sec
Désolé et semi-désolé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, vidéoparc, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe par tiges
Coupe par tiges en épinier
Coupe par bande
Coupe par tiges plus épinière légère
Chablis par tiges
Chablis par bande
Brûlis par tiges

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes : ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-10 ans	70-30 (cm)	30-70 (ans)
30	11-40	100-30	30-80
50	41-60	100-50	50-80
70	61-80	150-50	50-100
90	81-100	150-80	80-120
100	101 et plus	200-70	70-120

FORÊT HÉTÉROIENNE

Peuplement dominance de feuillus tolérants majorité des tiges entre 0 et 90 cm
Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm
Peuplement dominance de feuillus intolérants majorité des tiges entre 60 et 90 cm
Autres peuplements majorité des tiges entre 60 et 90 cm

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	22m et +	17m	12m	7m	4m
	1	2	3	4	5	6
A 60% et +	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 25%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6
0 0%						

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	mince
Moyenne	31 à 60 %	----------
Forte	61 à 90 %	----------
Abrupte	91 % et plus	----------

Superficie minimale de pentes : 2 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SUCC 03 09 PP 5 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R 03 m98 M1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS.
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

4 43*-2
Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement
5
Unité de sondage
000 08 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 316 15*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 84 90 0
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4067 *
Région écologique 12 b*
Municipalité régionale de comté : M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière : Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 15 ° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 B 12 S.E.	32 B 11 S.O.	32 B 11 S.E.	32 B 10 S.O.
32 B 5 N.E.	32 B 6 N.O.	32 B 6 N.E.	32 B 7 N.O.
32 B 4 S.E.	32 B 3 S.O.	32 B 3 S.E.	32 B 2 S.O.

32 B/6 N. O.